



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2016 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 2/02/2016
En exercice :	<b>31</b>	
Présents :	<b>23</b>	Affichage de la convocation : 8/02/2016
Pouvoirs :	<b>7</b>	
Votants :	<b>30</b>	Affichage du compte rendu : 16/02/2016
<b>Présents</b> : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mmes HECTOR Geneviève, DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, MM. COQUARD Henri, GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, Mme, RAZY Sylvie, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme BERNY Carine, M. ANDREYS Paul, Mmes DUPUICH Solange, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
M. LARGE Philippe donne pouvoir à Mme RAZY Sylvie Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à Mme DUMORTIER Béatrice Mme HIMEUR Fatima donne pouvoir à Mme HECTOR Geneviève Mme ARNAUD Sandrine donne pouvoir à M. JULLIEN Daniel M. MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme Ghislaine Fromm Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond M.DEROZARD Olivier donne pouvoir à Mme DUPUICH Solange		
<b>Absents ou excusés :</b>		
DE JERPHANION Marianne		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

### ***Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2016***

Une correction est apportée au précédent compte-rendu. Il fallait lire : la 6<sup>e</sup> et non 16<sup>ème</sup> édition du défi famille à énergie positive est axée sur les économies d'énergie et qu'il n'y avait pas de référence aux énergies renouvelables.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 janvier 2016 à l'unanimité des membres présents à cette séance.

### ***Délibération n° 2016/02/01 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016***

**VU** l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur".



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Le Conseil municipal procède au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 en vue de l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2016, et de son adoption le 21 mars prochain.

Le débat porte notamment sur les points suivants :

- Analyse des résultats budgétaires de l'exercice 2015.
- Analyse de l'état de l'endettement et prospective d'évolution.
- Prospective d'évolution de la section de fonctionnement pour les exercices 2016 et suivants.
- Prospective d'évolution de la section d'investissement pour les exercices 2016 et suivants.
- Prospective d'évolution globale du budget pour les exercices 2016 et suivants.

Le Maire rappelle les informations relayées par la presse concernant les dotations de l'Etat qui vont baisser fortement sur les deux prochaines années pour l'ensemble des collectivités territoriales. La commune est épargnée en raison de son statut de commune nouvelle, qui permet de maintenir les montants de 2014 pendant 3 ans. Néanmoins, de nouvelles charges ont été transférées aux communes, sans contrepartie financière. L'esprit général indique qu'il n'y aura pas d'autres ressources possibles que la recherche d'économie de fonctionnement, qui s'applique au quotidien. Les services de la commune l'ont bien compris, et il les en remercie. Ce point sera également évoqué lors de la séance d'attribution des subventions, où le besoin de financement d'équilibre devra être réel pour que la commune puisse continuer à les accompagner, sinon, ces recettes devront être sollicitées auprès des contribuables. L'augmentation des impôts serait difficilement comprise par les ménages par les temps qui courent. La vraie piste sera l'économie de gestion.

Daniel MALOSSE présente les premiers résultats financiers du budget 2015, et la prospective pour 2016-2019 travaillée en commission finances. Il rappelle les engagements de la charte de la commune nouvelle et les points proposés dans le projet de délibération :

Pour mémoire les principes porteurs de la Commune Nouvelle de Vaugneray sont les suivants :

- Fédérer les communes actuelles dans un territoire viable, cohérent et consensuel avec un champ d'action plus vaste donc plus efficace que celui des communes prises individuellement, tout en préservant l'identité et les spécificités de nos villages.
- Assurer le maintien et le développement dans chaque commune des services publics de proximité notamment les écoles, afin de garantir aux habitants un cadre de vie accueillant, sécurisant et qui leur permette aussi de s'épanouir dans une vie locale riche au niveau associatif, culturel, sportif.
- Renforcer la représentation du territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des collectivités locales et des structures intercommunales.

Afin d'offrir à chaque habitant une parfaite équité d'accès aux services publics et une égalité de traitement, outre les actions courantes conduites par la commune (entretien du parc des salles communales et de la voirie communale, entretien des



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



logements), il est précisé que les orientations du budget 2016 porteront sur les objectifs suivants :

- Soutien à l'éducation et à la jeunesse :
  - Soutenir une politique d'investissements scolaires tournée vers le numérique et l'accès des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.
  - Maintenir des temps d'activités éducatives de qualité dans le respect des objectifs fixés par le comité consultatif dédié, en partenariat avec les services communaux, les associations sportives et la maison des jeunes et de la culture
  - Pérenniser la journée « jeune citoyen » autour du programme des CM2
  - Soutenir l'organisation d'un échange de jeunes autour de la culture et de la citoyenneté avec la Roumanie
  
- Soutien aux actions culturelles permettant la rencontre et la mobilisation des habitants
  - Réaliser un espace dédié aux expositions et un jardin remarquable sur le site du Clos des Visitandines
  - Accompagner la médiathèque dans sa réflexion sur la place des nouvelles technologies dans les politiques de lecture publique et sur les améliorations des conditions d'accueil des publics
  - Soutenir le développement du réseau de bibliothèques du secteur
  - Réaménager les locaux de l'école de musique
  - Assurer un relai efficace des actualités du territoire avec les outils de communication de la commune : site internet, nouveau magazine d'information communale et lettre mensuelle
  - Coopérer avec la ville de Dăbuleni en Roumanie
  
- Poursuivre l'aménagement du Centre Bourg et des secteurs structurants de la commune :
  - Mettre en œuvre l'Agenda D'accessibilité Programmée qui s'étendra sur 3 années.
  - Réaménager le site du parc Vialatoux et de ses abords : agrandissement du parc, réalisation de logements, de surfaces commerciales et d'espaces partagés.
  - Démarrer les études pour la requalification de la salle des fêtes et de la place de la Mairie
  - Rationaliser le cimetière communal du bourg
  - Renforcer la sécurité de tous avec la création d'un rond-point au niveau de la rue des Droits de l'Homme
  
- Promouvoir une offre de logements et des aménagements fonciers correspondant aux besoins du Programme Local de l'Habitat :
  - Réaliser deux logements locatifs sociaux dans le cadre de la réhabilitation de la maison dite « Gonichon »
  - Accompagner les opérateurs immobiliers pour favoriser la création de logements sociaux de qualité adaptés aux besoins de la population dans le cadre des dispositions du Plan Local d'Urbanisme



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



- Favoriser la création de logements en accession à la propriété dans le cadre des dispositions du Programme Local de l'Habitat intercommunal
- Participer à la protection de l'environnement en relais du plan Climat Energie Territorial :
  - Mettre en œuvre un plan d'action concerté avec les administrés, les associations utilisatrices des locaux communaux et les services, pour rationaliser les comportements à travers des conventions d'objectifs et avec l'attache du conseil en énergie partagée
  - Animer le comité développement durable en partenariat avec tous les habitants et mettre en œuvre leurs propositions
  - Poursuivre la sensibilisation des écoliers par des ateliers d'éducation à l'environnement et la création de potagers dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
  - Soutenir les usagers des transports en commun et le covoiturage
  - Créer des espaces dédiés au stationnement des vélos
  - Aménager des cheminements doux pour rejoindre les équipements publics et scolaires, dans le secteur des chardons et à destination du nouveau skate park
  - Poursuivre l'isolation renforcée de bâtiments et l'optimisation de leurs systèmes d'éclairage
  - Mettre en œuvre le plan de réhabilitation du parc d'éclairage public, à travers des actions correctives et l'expérimentation de technologies solaires
- Accompagner l'ensemble des politiques sociales et d'insertion afin de briser l'isolement des personnes en difficulté :
  - Création d'un Kiosque Information Jeunesse

*Et plus spécialement pour le Centre Communal d'Action Sociale*

  - Identifier des axes d'amélioration pour la veille sociale
  - Approfondir les champs de possibilités d'aides aux familles
  - Amplifier le soutien aux personnes âgées pour les aider dans leur maintien à domicile et leur autonomie
  - Faire connaître l'aide aux jeunes en insertion professionnelle dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes
  - Satisfaire les nombreuses demandes de logement en y intégrant la gestion du logement d'urgence
  - Réalisation d'une analyse des besoins sociaux des familles
- Maintenir le soutien aux associations communales et renforcer la visibilité de l'ensemble des acteurs économiques de la commune
- Poursuivre la recherche de rationalisation des dépenses de fonctionnement, avec notamment la renégociation des principaux contrats de la commune.

La question du logement est un peu permanente et se retrouve dans la proposition de la commission finances, avec des investissements identifiés. La section de fonctionnement permet moins facilement le repérage des orientations. L'ensemble des comptes de l'année 2015 a été balayé, et des réajustements ont été proposés pour 2016, sans pour autant avoir la connaissance de certains éléments, comme le montant exact de certains prélèvements



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



obligatoires ou de dotations. Il est rappelé que les documents présentés sont à la disposition des élus sur l'extranet de la commune (comptes administratifs provisoires, état et structure de la dette et outil de prospective).

La section de fonctionnement reste proche des autres exercices, à l'exception de 2013 où le passage à plus de 5 000 habitants avait généré des recettes exceptionnelles avec la modification de modalités de versement de certaines dotations. L'érosion du résultat de fonctionnement pour 2015 n'est pas une surprise, compte tenu des nouvelles charges, et de la baisse des dotations. Il faut rester très vigilant sur la section de fonctionnement, en raison des projets nationaux en réflexion qui peuvent avoir des impacts importants, mais qui peuvent être anticipés, mais aussi d'autres mécanismes pour lesquels la répercussion ne peut être anticipée, comme les fonds de compensations où l'intercommunalité reverse ou reçoit en fonction des ressources de son territoire au regard de la conjoncture nationale. De même, l'article 55 de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain pèse : il y a peu de prises sur son calcul, et les recettes pour s'en acquitter ne sont pas nombreuses, hors impôt.

Les résultats provisoires du budget 2015 sont présentés :

Résultats budgétaires PROVISOIRES Exercice 2015

Budget principal Vaugneray

COMMUNE NOUVELLE- Résultats 2015				
	Fonctionnement	Investissement	RAR	Besoin Inv
<b>Recettes</b>				
Prévisions 2015	3 941 682,42	2 750 895,11		
Réalisations 2015	3 697 252,65	1 752 899,43	253 413,71	
<b>Dépenses</b>				
Prévisions 2015	3 941 682,42	2 750 895,11		
Réalisations 2015	3 334 289,03	1 392 466,82	195 531,15	
<b>Résultat exercice 2015 (B-D)</b>	<b>362 963,62</b>	<b>360 432,61</b>		
Report 2014	206 273,55	- 500 402,57		C/1068
<b>Résultat cumulé (E+F)</b>	<b>569 237,17</b>	<b>- 139 969,96</b>	<b>57 882,56</b>	<b>82 087,40</b>

-82 087,40

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement 2014 :	473 198,28 €
Résultat de fonctionnement 2013 :	696 841,56 €
Résultat de fonctionnement 2012 :	494 941,67 €
Résultat de fonctionnement 2011 :	456 813,70 €

Le déficit en investissement peut se corriger avec de l'emprunt, mais aussi avec l'excédent de la section de fonctionnement. Pour 2015, il faudra affecter 82 000 euros de la section de fonctionnement pour équilibrer l'investissement.

Pour le budget consacré à l'opération de la rue de Malval, les derniers paiements interviendront en 2016, et il sera clôturé à la fin de l'exercice, une fois toutes les subventions touchées.

Bâtiment rue de Malval

	Fonctionnement	Investissement	RAR	Invest. 2015
<b>Recettes</b>			86 061,35	
A Prévisions 2015	26 427,09	1 863 638,14		
B Réalisations 2015	26 174,24	1 691,41		
<b>Dépenses</b>				
C Prévisions 2015	26 427,09	1 863 638,14	27 016,61	
D Réalisations 2015	0,00	38 994,94		
<b>E Résultat exercice 2015 (B-D)</b>	<b>26 174,24</b>	<b>-37 303,53</b>		
F report 2014	-26 427,09	-1 737 902,87		
<b>Résultat cumulé (E+F)</b>	<b>-252,85</b>	<b>-1 775 206,40</b>	<b>59 044,74</b>	<b>-1 716 161,66</b>
resultat de clôture	-1 775 459,25			





# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Le déficit de 1 775 000 euros est notamment lié au fait que la recette de l'emprunt de financement de l'opération logement social a été perçue sur le PLH, qui encaisse déjà les loyers, et va rapatrier l'actif correspondant aux logements. Cela permet d'isoler les opérations liées au logement social du budget principal. Le local communautaire et le local d'activité seront pris en charge par le budget principal.

Un point est fait sur les emprunts : ils sont tous à taux fixe. Aujourd'hui même si les taux variables seraient plus intéressants, les taux des emprunts de la commune restent bas et la dette est saine. La diminution de l'amortissement de la dette indique un emprunt qui s'éteint, et la commune n'a jamais emprunté sur une longue durée, jusqu'à 15 à 20 ans pour les importantes acquisitions foncières.

Politique Locale de l'Habitat				
	Fonctionnement	Investissement	RAR	Invest. 2015
<b>Recettes</b>				
A Prévisions 2015	191 499,51	1 414 147,98		
B Réalisations 2015	195 632,71	49 325,79		
<b>Dépenses</b>				
C Prévisions 2015	191 499,51	1 414 147,98		
D Réalisations 2015	164 418,52	65 597,43		
E Résultat exercice 2015 (B-D)	31 214,19	-16 271,64		
F report 2014	-4 491,41	1 357 335,31		1068
Résultat cumulé (E+F)	26 722,78	1 341 063,67	0,00	0,00

Résultat de clôture

1 367 786,45

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement 2014	-	4 491,41
Résultat de fonctionnement 2013	-	5 065,96
Résultat de fonctionnement 2012		68 939,29
Résultat de fonctionnement 2011 :		34 674,87

2016 Actif Malval

Les emprunts du PLH ne permettraient pas d'équilibrer les opérations qu'ils supportent sur des durées aussi courtes : les emprunts portent sur 25 ans. Gerbert RAMBAUD note que certaines communes empruntent sur 45 à 50 ans. Il suggère que les taux d'emprunt qui sont autour de 4,5% puissent être renégociés. Daniel MALOSSE explique que pour les communes, renégocier un emprunt n'est pas intéressant, compte-tenu de pénalités peu attractives : les collectivités ne sont pas, pour les banques, des clients de poids. Gerbert RAMBAUD répond que les banques sont pourtant sûres d'être remboursées.

Daniel MALOSSE rappelle qu'il y a trois ou quatre ans, il était compliqué pour les communes de trouver des financements, auprès desquelles les marges étaient nettement moins intéressantes que les autres intervenants. Pour les renégociations, les clauses de remboursement anticipé plafonnent un montant d'intérêt auprès des particuliers, ce qui n'est pas le cas pour les collectivités. Gerbert RAMBAUD pense que les banques devraient pouvoir accepter de négocier si elles savent qu'on va réemprunter. Daniel MALOSSE répond que la CCVL avait décidé de mener une renégociation de ses emprunts il y a une quinzaine d'années, et finalement, la collectivité n'avait pas été forcément gagnante.

Safi BOUKACEM rappelle que les emprunts qui ont un taux importants sont en fin de parcours, et que la commune rembourse surtout du capital. Le Maire note qu'il est toujours possible d'interroger les organismes, Gerbert RAMBAUD confirme que 4,55% est un taux important. Solange DUPUICH rappelle que les taux d'intérêt sont intéressants pour les particuliers en ce moment. Le Maire répond que c'est lié au plafonnement des intérêts à acquitter en cas de remboursement anticipé. Aujourd'hui, ce qui peut se négocier, ce sont les emprunts toxiques, et encore. Safi BOUKACEM rappelle que le SYDER et le Département du Rhône ont pu renégocier leurs emprunts cet été. Le Maire confirme que pour les emprunts toxiques, l'Etat met à disposition des fonds importants. Les emprunts du PLH sont spécifiques aux financements de logements sociaux, proposés par la Caisse Des Dépôts et



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Consignations, et indexés sur le livret A, ce qui donne une sécurité quant à l'évolution des taux, mais réservés à des opérations particulières.

Un point est fait sur les recettes de la commune : la dotation globale de fonctionnement est figée du fait de la commune nouvelle, ce qui est un avantage au regard des autres communes, puisque la baisse prévue par les lois de finances va démarrer à partir de 2017, du montant acquis. Les recettes de la commune sont plus importantes qu'en 2014 du fait qu'il s'agit du cumul des communes fondatrices, Saint Laurent de Vaux et Vaugneray. La prospective sur les recettes d'impôts tient compte d'un taux constant, et d'une augmentation des bases. Pour les autres taxes, la prospective tend sur une baisse, pour tenir compte de la mise en place du versement à l'année N des taxes d'aménagement, alors qu'avant elles étaient perçues avec deux ans de décalage. Cela a eu pour conséquence de toucher en 2014 les taxes de 2012 d'une part, et de démarrer le versement au trimestre en raison du passage de la commune à plus de 5000 habitants.

La même mécanique va se retrouver en investissement avec le FCTVA qui permet de récupérer la TVA sur une grosse partie des investissements avec deux ans de décalage, et qui, avec la commune nouvelle, se perçoit désormais au trimestre de l'année N.

Les autres produits de fonctionnement correspondent aux loyers de logements préexistants à la création du budget annexe PLH, de locaux d'activités et des locations de salles. En 2015 de nouveaux locaux d'activité ont été mis en location, une hausse de 2% est proposée pour l'an prochain.

Concernant les dépenses de fonctionnement : 2015 a constaté le cumul des deux budgets des communes fondatrices, il y a également une augmentation significative du prélèvement effectué au titre de l'article 55 de la Loi SRU et du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) qui devraient être importantes en 2016. Le Maire note que ce qui fait plaisir, c'est de se croire sur un territoire riche étant donné la participation sollicitée au titre du FPIC. Le prélèvement article 55 va être nettement moins important en 2018 car il sera possible de déduire les aides que la commune a apportées aux bailleurs sociaux réalisant des opérations sur son territoire deux ans plus tôt : ces charges se retrouvent dans les charges exceptionnelles. Le FPIC, quant à lui, est évalué à 55 000 € en 2016 et 70 000 € en 2017.

La prospective permet d'évaluer l'épargne disponible qui permet d'investir sans avoir recours à l'emprunt. Comme précédemment, il faut sortir l'année 2013, atypique, et étudier les autres exercices, où les résultats restent assez constants.

Les recettes d'investissements correspondent aux subventions, comme le contrat pluriannuel. Gérard DUPLAT demande pourquoi les restes à réaliser en recettes d'investissement sont si importants ? Daniel MALOSSE répond qu'il y a du retard à les percevoir.

Les besoins de financement en investissement peuvent être compensés par de l'excédent de fonctionnement ou de l'emprunt. Au niveau du résultat de clôture, pour une meilleure utilisation de la trésorerie, il conviendrait qu'il soit proche de zéro car il n'existe pas de moyen de faire fructifier l'épargne des communes. Pour 2015, aucun n'emprunt n'a été nécessaire, c'est également ce qui est proposé pour 2016.

Les projets d'investissements sont détaillés.



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



- Pour l'école, environ 10 000 euros sont consacrés pour chacun des trois équipements avec des tableaux numériques interactifs, du matériel de sports et des aménagements de sécurité et d'accessibilité pour le site de Saint Laurent.

Joëlle CHAMARIE aurait souhaité que les axes de la délibération d'intentions du Débat d'Orientation Budgétaire puissent être clairement identifiés au sein du tableau des investissements. Là, la délibération n'est qu'un catalogue sans rapprochement comptable. Daniel MALOSSE répond que cela serait possible pour l'investissement, mais plus difficile pour le fonctionnement. Cela voudrait dire qu'au stade du DOB, une prévision en analytique du budget 2016 serait déjà possible, ce qu'il est difficile de fournir à ce jour. Joëlle CHAMARIE indique qu'à la communauté de communes, les commissions thématiques permettent des visions globales.

Le Maire rappelle que le DOB est une proposition pour chacune des lignes : à chacun de les répartir sur les axes structurants. Daniel MALOSSE complète en indiquant que si les évolutions sont faciles à identifier, c'est plus difficile lorsqu'il s'agit de reconduire une action. Par exemple, le coût des rythmes scolaires est réparti sur un certain nombre de postes, difficile à détailler à l'étape du DOB. Safi BOUKACEM rappelle que les commissions finances des 3 et 29 février sont l'occasion d'échanger sur ces différents points.

Le Maire confirme que, d'une manière générale, c'est toujours compliqué car on a besoin de s'y retrouver comptablement avec les axes qui concernent un type d'action. Par exemple, pour le scolaire ce sont les TNI, mais aussi les travaux d'entretien du bâtiment : comment croiser les deux et s'y retrouver, la difficulté reste entière.

- La réhabilitation et l'agrandissement du parc Vialatoux sont répartis sur deux opérations et ont été évoqués en commission urbanisme. Il est prévu la réalisation de deux logements locatifs à l'étage, un local d'activité au rez-de-chaussée et un local associatif en Rez de jardin. Cela devra également être étudié en commission vie économique. Raymond MAZURAT demande s'il y aura des recettes ? Daniel MALOSSE répond que la partie consacrée au local associatif doit être éligible, mais le programme d'aide n'a pas encore été identifié à ce jour. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux donne des priorités annuelles, mais le projet doit être le plus abouti possible, et structurant. Cette année, une enveloppe complémentaire a été débloquée, on ne sait pas si elle sera reconduite. Il reste également le contrat pluriannuel avec le Département.

Safi BOUKACEM pense que l'opération va s'autofinancer. Le Maire rappelle que pour l'étage, des financements dédiés aux logements seront débloqués.

Joëlle CHAMARIE demande si la destruction de la maison du juge, rue de la Maletière, pour améliorer la circulation est inscrite dans le chapitre du Parc locatif communal : non, c'est inscrit dans le chapitre dédié à la voirie.

L'agrandissement du cimetière est reporté, l'année sera consacrée à finaliser les procédures d'abandon pour rendre disponibles les concessions concernées. Marie-Louise CROZIER demande où seront installés les jeux pour enfants ? Gérard DUPLAT lui répond qu'ils sont prévus dans le parc du Centenaire. Marie-Louise CROZIER note qu'il manque de jeux pour enfants dans le centre village.

- Le chapitre du stade et des salles de sports permettra d'isoler le boulodrome et d'y installer des éclairages en LEDS.





# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



- Chapitre de la Déserte : isolation en toiture du Griffon.
- Salles Municipales : Mise en œuvre des travaux préconisés par l'audit énergétique en concertation avec le Conseil en énergie partagé. Les études pour la salle des fêtes ainsi que l'aménagement du Clos des Visitandines en un site d'exposition font l'objet de chapitres dédiés.
- Voirie : Marie-Louise CROZIER demande si la rue du Babillon va pouvoir être requalifiée cette année ? Le Maire confirme que les premières esquisses sont arrivées. Elle demande ce qu'il en sera des eaux pluviales de cette rue ? Le Maire répond que la bonne nouvelle est que le réseau d'assainissement pourra rester en place, le réseau d'eau pluviales restera à créer, mais sera bien moins coûteux. Safi BOUKACEM ajoute qu'une aide de l'agence de l'eau sur cette partie peut être envisagée.

La quote part de la commune à la création d'un rond-point au niveau de la rue des Droits de l'Homme est programmée, ainsi que les travaux du Chardonnet qui restent à payer. Les travaux de la rue qui concernent l'éclairage public et l'eau pluviale sont répartis dans les chapitres concernés.

Joëlle CHAMARIE demande que soient prolongés les trottoirs rue de Verville et qu'il y soit implanté des ralentisseurs : le Maire rappelle qu'il s'agit d'un axe de responsabilité départementale. Des discussions sont en cours pour effectuer des comptages et des contrôles de vitesse, et trouver des solutions pour faire ralentir les véhicules. Un cheminement piéton pourrait être installé rue du Monument et rue de Verville, ainsi qu'un déplacement de la limite d'agglomération. Sur ce dernier point, le Département estime que cela ne se justifie pas car nous sommes en zone urbaine. Ensuite, il s'agit d'une voirie communautaire. D'ailleurs, un cheminement piéton va être créé le long de la rue du stade, à droite en descendant.

- Gérard DUPLAT demande où sont prévus les travaux de rénovation des gîtes : ils sont inscrits au parc locatif communal.
- Pour l'éclairage public, Daniel MALOSSE explique que des solutions solaires à LEDS vont être testées sur quelques points de la commune.
- Montant dédié aux opérations non affectées : il est toujours important sur la prospective pour permettre de fixer le montant global des investissements à 1 million d'euros par an.

Carine BERNY demande si le financement des actions prévues par le comité développement durable est prévu en dépenses de fonctionnement. Daniel MALOSSE confirme que si l'animation relève surtout de l'humain, la plupart des actions sont financées en fonctionnement. Carine BERNY demande comment pourraient être pris en charges de menus investissements liés au Repar' Café ou aux jardins partagés ? Daniel MALOSSE répond que le chapitre Non Affecté en investissement ou celui du petit matériel en fonctionnement pourront y surseoir.

Le Maire rappelle qu'à une époque, le rythme des investissements était plus élevé, mais la réalité économique est là. Certains domaines comme l'éclairage public pourraient générer des économies en diminuant les intensités, mais cela nécessite un investissement de départ.

Joëlle CHAMARIE demande si, dans le champ de la préservation de l'environnement, une augmentation des rotations de la navette communale est envisagée ? Le Maire répond qu'il n'y a, à ce jour, pas assez d'informations pour savoir s'il faut augmenter cette ligne ou pas.



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



A la lecture de la dette communale, Safi BOUKACEM estime qu'elle pourrait paraître importante, mais que la valeur du patrimoine immobilier de la commune, estimé à 8 millions d'euros sans tenir compte du PLH permet de l'annuler. Le Maire répond qu'il conviendra d'analyser le bilan dans son détail mais que c'est important de noter cette spécificité qui n'est pas le cas de toutes les communes. Joëlle CHAMARIE indique que si l'on suit cette logique, cela signifie que l'on pourrait investir plus. Le Maire confirme que c'est une vraie réflexion à avoir à l'étape du DOB. Les taux des emprunts sont faibles et en matière de travaux, la conjoncture incite à se voir proposer des prix intéressants. Néanmoins, la grosse difficulté c'est le manque de visibilité sur les charges extérieures de fonctionnement, notamment le FPIC : les études du cabinet de conseil qui accompagne actuellement la CCVL et ses communes donnent une tendance, et si le résultat de fonctionnement baisse avec ces cotisations obligatoires, la capacité à couvrir les investissements baisse.

Daniel MALOSSE ajoute que ramené au nombre d'habitants, la commune est dans la tranche inférieure quant aux recettes issues des impôts et des assiettes. Le bâti est certainement plus ancien que dans d'autres communes, le patrimoine étant une source de revenus non négligeable.

Concernant le projet de délibération, Raymond MAZURAT propose de bien préciser que les taux d'impositions retenus seront ceux de la commune fondatrice de Vaugneray, ce que confirme le Maire. Il ajoute qu'il y a, outre les taux d'impositions, d'autres leviers pour lever des recettes fiscales supplémentaires, comme le taux appliqué pour la taxe d'aménagement, qui est bas sur la commune, à 3%, quand le maximum est de 5%. Daniel GERARD propose de différencier ce taux en fonction des zones du village. Marie-Louise CROZIER suggère aussi de profiter de la commission communale des impôts directs pour réétudier toutes les catégories de foyers fiscaux en fonction du confort des habitations. Le Maire rappelle que cela a été fait il y a une dizaine d'années, et qu'il convient effectivement vérifier si les catégories de confort d'habitations qui avaient été considérées comme basses le sont toujours, notamment celles qui ont été améliorées. Il rappelle que les impôts locaux sont des impôts de répartition : ce qui n'est pas payé par les uns le sera par les autres, aussi, il convient d'être le plus juste dans ce domaine. Cela a pu être constaté lors de la présentation par la CCVL des différentes stratégies d'imposition des communes du territoire : même si les choix sont très différents, à l'arrivée, la moyenne est proche.

Ces orientations seront développées avec l'objectif de maîtriser les impôts locaux, il est donc proposé de fixer pour l'ensemble du territoire et pour l'année 2016, les taux 2015 de la commune fondatrice de Vaugneray

Il est procédé au vote

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) constate la tenue du débat d'orientation budgétaire effectué en vue de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2016, fixée au 21 mars 2016.*

## **Délibération n° 2016/02/ 02 : Budget Principal- Souscription d'une ligne de trésorerie**

Daniel MALOSSE rappelle que la ligne de trésorerie d'un montant de 380 000 euros souscrite auprès de la banque postale en 2015 arrive à échéance.



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Pour faciliter la gestion de la trésorerie de la commune, il convient de contracter un nouveau contrat de mise à disposition d'une ligne de trésorerie sur le budget principal de la commune.

Cette ligne de trésorerie ne procure aucune ressource budgétaire. Les mouvements sont comptabilisés en classe 5 "Comptes financiers".

	Taux	Commission d'engagement	Commission de non utilisation
<b>Banque Postale</b>	Eonia + marge de 1.16 % l'an Eonia du 8 Février 2016 = - 0.236	400.00 EUR	0.20% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
<b>Crédit Mutuel</b>	EURIBOR 3 mois +1.05 Euribor janvier : -0.14561% Si l'EURIBOR est négatif, il est réputé égal à Zéro	0.10% du montant soit 400 euros prélevés une seule fois	0.15% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable en même temps que les intérêts
<b>Caisse d'épargne</b>	EONIA + marge de 1.16% Eonia du 8 Février 2016 = - 0.236 Si l'EONIA est négatif, il est réputé égal à Zéro	0.10% du montant soit 400 euros prélevés une seule fois	0.15% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Daniel GERARD demande quel est l'impact d'un taux de référence négatif ? Daniel MALOSSE répond qu'il faut prendre en compte uniquement le montant de la marge. Il ajoute que les taux proposés pour les lignes de trésorerie sont à ce jour inférieurs aux taux d'emprunt.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le projet d'emprunt sous forme de ligne de préfinancement consolidable tel que proposé.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide de contracter auprès de Crédit Mutuel un contrat de ligne de trésorerie interactive de 400 000 €. Cette ligne de trésorerie concernera le budget principal de la commune ; autorise Monsieur le maire à signer le contrat aux conditions exposées.*

***Délibération n° 2016/02/ 03: Clos des Visitandines. Proposition d'acquisition avec un nouveau prix. Autorisation à monsieur le Maire de signer le compromis de vente.***

VU le souhait de la commune de mettre en œuvre les objectifs du Programme Local de L'Habitat en favorisant la production de logement social et l'accès à la propriété à des prix restant accessibles aux primo-accédants, soit inférieurs au prix du marché,  
VU la délibération du 19 juin 2006 relative à la candidature de la commune à l'acquisition du Monastère de la Visitation,



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



**VU** la délibération du 17 juillet 2006 relative à la signature du compromis de vente du Monastère de la Visitation,

**VU** le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux de réhabilitation visant à la réhabilitation du Monastère de la Visitation,

**VU** l'avis des domaines en date du 20 avril 2011, précisant que « *le prix de cession proposé concernant 15 appartements n'appelle pas d'observation particulière et peut être accepté* ».

**VU** la délibération du 18 avril 2011 rendue exécutoire le 2 mai 2011 relative à la liste des premiers acquéreurs et le prix des 15 lots pour le clos des Visitandines

**CONSIDÉRANT** l'offre de Madame et Monsieur Céline et Clément RICOTTIER à un prix inférieur au prix fixé pour le lot n°26

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'achèvement de la réhabilitation du Monastère de la Visitation. Il rappelle que cette opération a obtenu le label BBC Effinergie/réhabilitation. Quinze logements sont proposés en accession à la propriété.

Le 28 janvier 2016, un nouvel acquéreur s'est fait connaître pour le logement n°26. Il propose un prix de 211 000 € net vendeur à la commune au lieu de 222 013 € :

Acquéreur : Madame et Monsieur Céline et Clément RICOTTIER

Type : T3

Niveau : R+1

Numérotation architecte : L26

SHAB m2 : 84,23

Terrasse m2: 6,03 m<sup>2</sup>

Cave m<sup>2</sup> : 7

Caractéristique : 1+4 balcons est + 1 fenêtre sud Façade Est

Prix : 222 013 € - Proposition de l'acquéreur à 211 000 € soit 2 505,05€/m<sup>2</sup>

Le logement dispose d'un parking extérieur affecté

Le Maire indique que les acquéreurs sont déjà propriétaires au sein de la résidence, et qu'ils ont vendu leur bien pour intégrer celui-ci, qui est plus grand. Leur proposition initiale était inférieure, mais, afin de fixer un prix au m2 identique au précédent logement vendu par la commune, un effort leur a été demandé, ce à quoi ils ont consenti. La recette de cette vente sera inscrite au budget primitif 2016. Raymond MAZURAT demande si le logement est libre, ce qui est le cas. Il note que dans ces conditions, le vendre n'est pas négligeable. Le Maire précise que ce logement intéressait les acquéreurs depuis longtemps, mais que la vente de leur propre appartement a demandé plus de temps que prévu.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) accepte sous réserve de l'avis des Domaines consultés le 4 février 2016 de vendre le lot 26 désigné à 211 000 € net vendeur à Madame et Monsieur Céline et Clément RICOTTIER ; autorise Monsieur le Maire à signer les compromis de vente, les actes de vente et tous documents annexes s'y rapportant ; désigne l'étude notariale de Vaugneray pour représenter la commune dans cette transaction*

**Délibération n° 2016/02/04 : Subvention de fonctionnement à l'OGEC pour le tarif des repas – Premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016.**



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande formulée par l'OGEC relative à la prise en charge par la commune du coût des repas des enfants scolarisés à l'école Jean-Baptiste.

Pour l'année scolaire 2015-2016, chaque repas pourrait être subventionné 2.12 € par la commune (2.08 € en 2014-2015)

Cette prise en charge correspond au montant d'un repas d'un élève scolarisé en primaire facturé à l'OGEC aux enfants hors Vaugneray (5,82 €), déduction faite du montant demandé aux élèves du primaire de Vaugneray (3,70 €).

Pour le premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016, la prise en charge représente la somme de 14 933,28 € détaillée comme suit :

- Pour les enfants : 7 044 repas × 2.12 € = 14 933,28 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la présente délibération.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve l'octroi d'une subvention de 14 933,28€ à l'OGEC pour les repas pris à la cantine par les élèves scolarisés à l'école Jean-Baptiste (repas pour le premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016) ; dit que cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget communal 2016 dûment approvisionné ; dit que la subvention de prise en charge pour les repas des deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2015-2016 fera l'objet de délibérations ultérieures.*

## **Délibération n° 2016/02/05 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (exercice 2016) : Aménagement d'un espace d'exposition et d'un jardin remarquable sur le site du Clos des Visitandines**

Vu la circulaire n° E-2015-57 relative à la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) issue de la fusion des DGE et DDR.

Monsieur le maire indique une possibilité de solliciter cette DETR. En effet, la liste des opérations éligibles mentionne notamment dans la catégorie des opérations éligibles ((1-1) au titre des projets d'investissement en collectivité) : « les investissements des équipements de loisirs et de sport ».

La commune prévoit en 2016 l'aménagement d'un espace d'exposition et d'un jardin remarquable sur le site du Clos des Visitandines.

Cette opération prévoit :

- Les travaux d'aménagement de la salle d'exposition
- La création du jardin remarquable
- La création de supports de communication

**Montant de l'opération : 150.000,00 €**

Prévue au budget 2015 et réinscrite dans les orientations budgétaires pour l'année 2016, une demande de subvention a été sollicitée au Député lors du conseil du 18 janvier





# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



dernier dans le cadre des réserves parlementaires et cette opération est également inscrite au contrat pluriannuel 2013-2014 avec le Département

Ce projet étant éligible au titre des investissements des équipements de loisirs et de sport I, il est donc proposé de solliciter auprès de la Préfecture du Rhône l'octroi d'une subvention au titre de la DETR, exercice 2016.

Joëlle CHAMARIE note que sur la prospective, les montants destinés à cette opération sont différents de l'enveloppe proposée dans cette délibération. Daniel MALOSSE précise que les montants présentés pour les subventions sont présentés HT, lorsque la prospective travaille sur des montants TTC. Le Maire rappelle qu'il s'agit du même dossier que ce qui a été voté en janvier pour les réserves parlementaires.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), confirme le projet Aménagement d'un espace d'exposition et d'un jardin remarquable sur le site du Clos des Visitandines ; sollicite des services de l'Etat la subvention la plus large possible au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux exercice 2016.*

## **Délibération n° 2016/02/06 : Modification de la composition de certaines commissions municipales**

**Vu** les démissions de Mme COLCOMBET Nathalie et M. GIANINA Antoine et le nouveau tableau des élus du Conseil municipal intégrant Mmes CROZIER Marie-Louise et FROMM Ghislaine ;

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du souhait d'intégrer les commissions municipales suivantes de :

- Mme CROZIER Marie-Louise : Chemins et voirie, vie associative, culturelle, patrimoine et tourisme et urbanisme
- Mme FROMM Ghislaine : Commission de la Vie Associative Culturelle, Patrimoine et Tourisme ; Commission des Affaires scolaires ; Commission Urbanisme et Projets

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) modifie comme suit les commissions municipales : Mme CROZIER Marie-Louise : Chemins et voirie, vie associative, culturelle, patrimoine et tourisme et urbanisme ; Mme FROMM Ghislaine : Commission de la Vie Associative Culturelle, Patrimoine et Tourisme ; Commission des Affaires scolaires ; Commission Urbanisme et Projets. Mise à jour des commissions suivante où se rajoute :*

– de la **commission finances** : Sylvie RAZY.

– du **comité consultatif « espace culturel du Clos des Visitandines »** : où Mmes Mary Jane AMBLARD, Ghislaine MORENO, Marie-Noëlle MERLAY, Laurence PADET-DELORME, Claudine FOUNDIS, Sylvie MANIGLIER, Martine TERRISSE, Christophe GUERY, Pauline Guimet et Luciano Loiacono, Anne DESCOTES, Danielle SEGUIN, Dominique DELFAU, Evelyne VENDITELLI, Baptiste (MJC), Olivier DELORME, Brigitte BLATTES, Chantal TOURNIER, Christian REVEL, Colette PEYRE DE FABREGUES, Frédéric GUIGNARD-PERRET, Gérard GAVINI, Jean-Albert IMOFF, Irène CHATELUS, Léon LANDRIVON, Lara ROLLAND, Macha BELSKY, Marc SUFFET, PETITJEAN.

– du **comité consultatif « Développement durable »** : Dominique RIDELAIRE, Noël BADOIL, Philippe BERNY, Ana DA SILVA, Sandrine ARTHAUD ; Nicolas



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



MARILLAT, Maurice RAYNARD, Olivier DEROZARD, Pierre DELORME, Philippe et Colette PEYRE DE FABREGUES, Nathalie MARCELLIER- NAVON, JY BEAU, Marc LANSON ; Mathieu OLLAGNON, Claire OUEDRAOGO, Céline JONARD, Gérard GAVINI, Lauriane BERTHOIX, Séverine GARD, Antoine GIANINA, Charles GUYOT, Marc SUFFET, Patrick SOLLIER, P-Marie COMBE, Luc VENDITELLI

***Délibération n° 2016/02/07 : Désignation des délégués du Conseil municipal auprès des associations intercommunales, des établissements publics de coopération intercommunale, de divers organismes municipaux, établissements ou associations locales.***

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des démissions de Mme COLCOMBET Nathalie et M. GIANINA Antoine il convient de désigner des nouveaux délégués pour les différentes associations intercommunales, EPCI organismes municipaux ou associations locale dont la commune est membre.

Il convient d'élire un délégué titulaire pour

- Alternatives au Contournement Autoroutier de Lyon (ALCALY)

Il convient d'élire un délégué titulaire, un suppléant pour

- Association des professionnels indépendants de Vaugneray

Il convient d'élire un délégué suppléant pour

- Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)
- Club Vermeil

L'élection se fait au scrutin secret uninominal, à trois tours le cas échéant (majorité absolue pour les deux premiers tours, majorité relative pour le troisième tour). Les délégués sont élus au sein du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote pour les différentes associations intercommunales, des établissements publics de coopération intercommunale, de divers organismes municipaux, établissements ou associations locales :

*Le Conseil municipal, désigne pour Alternatives au Contournement Autoroutier de Lyon (ALCALY) : le délégué titulaire : Rémi GILLET (30 voix pour unanimité des suffrages exprimés) ; pour l'Association des professionnels indépendants de Vaugneray le délégué titulaire : Carine BERNY pas de délégué suppléant nommé (30 voix pour unanimité des suffrages exprimés) ; pour le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) : le délégué suppléant est Marie-Louise CROZIER (30 voix pour unanimité des suffrages exprimés) ; pour le Club Vermeil, le délégué suppléant est Joëlle CHAMARIE (30 voix pour unanimité des suffrages exprimés).*

***Communication n° 2016/02/01 : Information sur les décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal (L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales)***

***Loyers dus par la CCVL pour les années 2015 et 2016 pour la location du terrain à l'ancien syndicat de gestion de la gendarmerie de l'ouest lyonnais***



# COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Article de 2 de l'Avenant n°1 au bail emphytéotique conclu le 5 février 1976

ANNEE	BASE (loyer année N-1)	Indice du Coût de la Construction connu au 1 <sup>er</sup> janvier	Variation	Nouveau montant
2015	6810,43 €	1627	-41,6	<b>6768,83 €</b>
2016	6768,83€	1608	-78.65	<b>6689.78 €</b>

## AUTRES INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire fait part de l'actualité de l'association ALCALY qui s'inquiète du projet de l'autoroute A45 en raison de l'annonce de la Région d'aider à son financement.
- Béatrice DUMORTIER fait part d'une nouvelle centenaire sur la commune Madame Perrine DUMORTIER. Elle ajoute que Mademoiselle RADIX est devenue la doyenne du département.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30